

Quelques parcelles de la vie de notre village au début du XIXe siècle –
tirées du registre AA3 des AHC, notes du 5 septembre 1999

Du 8me 9bre 1798. Moïse Rochat cabaretier. Il remet. Notons que dans une dizaine d'années la patente passera pour plus d'un demi-siècle aux Rochat Pantalon du Vieux-Cabaret, avec notamment quelques faux-pas.

Du 5° avril 1800. Le cabaretier est David Rochat.

1800. Réfection du mur (pierre sèche) du Pré du Village, proche des Vyffourches. En commun avec ceux-là. Il s'agit-là des pâturages communs que l'on gérait justement avec le hameau des Vyffourches qui avait de fait autant de rapport avec le village des Charbonnières qu'avec celui du Séchey.

On doit acheter un drap mortuaire.

Difficultés avec le ministre Elie Rochat de l'Epine.

Henri Burquin est désormais du village. Il est menuisier charpentier.

1801. Le régent garde le bétail. Faut croire que la paie propre à son métier n'était pas grasse !

Proposition de construire un chalet au Pré de Ville. Cet alpage situé en-dessus du Lieu était sous la responsabilité des Charbonnières malgré la distance. De mauvais arrangements entre villages au sujet des pâtures en commun avaient créé cette étrange situation.

On sonne la retraite et le midi.

Garde des chèvres. Le troupeau doit être nombreux selon les listes.

On met aussi les chevaux au Pré de Ville. Par où passait-on pour s'y rendre. Voir sur les vieilles cartes.

Doit pour le sentier de la Combe. A qui ? A la commune ?

La commune a besoin d'argent pour continuer à bâtir son église. On est encore en pleine période post-révolutionnaire.

19 octobre 1801. Garde nuitamment sur les fonds de la terre qui sont exposés à la voirie. Deux personnes sont nommées avant minuit et deux personnes après minuit.

1802. Cabaret amodié à Jean-Pierre Rochat Pingolet et à sa femme. 20 écus petits.

Essarter (essarter, c'est-à-dire enlever les arbres qui gênent) à la Combaz, par voie de commun. Commun, c'est-à-dire entre tous les utilisateurs.

Avril 1802. Le chalet du Pré de Ville n'est toujours pas construit. Un épisode vraiment peu commun de notre histoire communale. La gérance du Pré de Ville

par le village des Charbonnières est un non-sens. Dès les derniers règlements au sujet des pâturages communs sans doute.

Fermer un pré à la Biolette (à l'arrière du village du Séchey). Chaque personne devra fournir 4 palins (perches) et 4 laisses pour les tenir.

12 juillet 1802. La Régie de la commune a accepté la vente du bois de dernier la Muratte. La commune reçoit le tiers comme du passé.

Pétition concernant l'emplacement de la chaire de l'église du Lieu.

Arrêté de la Municipalité relatif aux soldats à fournir pour la République. Celle-ci n'a jamais fini de quémander des hommes et des finances de la part des communes. A regretter LL.EE. !

22 janvier 1803. Amodiation du Cabaret à Jacob Rochat de la Cornaz. Les participants, $\frac{1}{4}$ de pot et une bache de pain à chacun. Figure la liste de tous les participants à cette mise qui met la famille du Vieux Cabaret, issue de la Cornaz, en place. Semble-t-il tout au moins.



La plus vieille photo du village des Charbonnières. Sans doute de 1866. Le Vieux Cabaret au centre. L'église n'a qu'une trentaine d'années. A sa droite, en retrait, chez Pitôme. A gauche chez Chourave et Chez Titouillon. Toutes ces maisons existent encore aujourd'hui.

Un mur neuf à la Biolette.

Histoire de régent. Le hameau ayant reçu des plaintes très amères contre les enfants du village qui sont tout à fait désagréables. Faute du régent. Celui-ci ne peut pas tenir ses engagements. Lesquels ?

Jean-Pierre Rochat Pingolet, ancien cabaretier, ne doit plus tuer de bêtes pour vendre en détail, tant cru que cuit, non plus que de vendre de l'eau de vie. Deux hommes nommés qui devront aussi veiller sur les rassemblements de jeunes gens. Comme quoi rien ne change et le bon vieux temps n'est jamais que pareil au présent !

Injure de Jean-Pierre Rochat Pingolet contre le village qualifié d'infâme. Suite de son différend avec celui-ci.

Les rablons des chemins et des fontaines. Le rablon = bouse. Celle-ci est misee. D'où le côté précieux de tout engrais. Sans engrais pas de croissance de l'herbe.

Problèmes principaux débattus en assemblées : la garde du bétail, vaches et chèvres et chevaux.

24 septembre 1804. Plus on a proposé que Moïse Rochat cadratier aurait acheté la maison de Francillier (un surnom sans doute) pour le prix de 780 L. qui l'offre au village pour une maison d'école pour le dit prix. Ce que passé en voix en la pluralité des voix on a décidé de l'acheter. Sauf erreur le marché ne fut pas conclu.

Mise en prix du Pré de Ville. Echut au régent pour 7 louis d'or. Il s'agit sans doute de Henri-Frédéric Rochat régent depuis un certain nombre d'année.

29 8bre 1804. On doit nommer un municipal. Chacun refuse sous prétexte des frais et risque en hiver (pour se rendre au Lieu).

On arrête unanimement d'inciter auprès du reste de la commune pour avoir un partage absolu des biens et maux (dettes ?) de la dite commune. 8 personnes seront nommées à cet effet. Et probablement sans effet !

Juillet 1805. Lettre de la commune sur la construction illégale du chalet du Pré de Ville.

7 avril 1806. On aurait débâti le chalet construit au Pré de Ville. Demander du bois à la commune, ce qui lui a été refusé. Il s'agissait sans doute d'un chalet de bien peu d'importance. Il doit être encore visible sur quelques anciennes photos (à voir début de la page suivante).

Secrétaire mort le 19 février 1807. On parle du défunt régent. C'était donc lui qui était donc secrétaire. Il s'agirait alors de Henri-Frédéric Rochat régent.

Nouveau régent en la personne de Jaques Ferdinand Rochat.



Le chalet du Pré de Ville est visible sur cette photo de vers 1890. Toute petite surface à la lisière des bois, au tiers de distance à gauche.

Reconnaissance des papiers chez l'ancien secrétaire. Notons que ces papiers constitueront plus tard les archives du village des Charbonnières. Et en somme de belles et précieuses archives.

Pierres et pommes de neige jetés contre la chapelle.

Nomination des messeillers, soit des gardes champêtres.

Règlement de compte entre l'ancien régent et le nouveau. Jouissance du Clos de Ville. Précisons qu'il s'agit-là d'une parcelle offerte bien autrefois par la commune pour permettre au régent de la cultiver. Elle se trouve aux Grayets. Voir le cadastre.

Roches du côté du lac pour la pâtures des chèvres. On doit se trouver là du côté de Bonport.

1897. Commun pour la réparation du chemin du Haut-des-prés, clédar au haut du village, chemin marqué par des bornes. Celles-ci sont à retrouver !

30 9bre 1807. Achat d'un fourneau pour échauffer l'école. Achat également de tables et de bancs. Pour la situation de l'école à cette époque voir l'enquête Stapfer et tous les écrits des Editions le Pèlerin, la plupart mis sous forme de brochures.

1807, du 30^e 8bre. Le four. La société du four devrait-on dire. L'on a passé en voix si l'on doit donner les bons du four à Charles Golay qu'il n'ait payé les deux baches de mutation que le village lui demande pour les frais et dépenses

que le village fait toutes les années. Ce que passé en voix, l'on a résolu de se les garder jusques en définition de la cause.

De plus on a passé comme l'on doit arranger la chapelle vu qu'elle est prête de tomber en ruine. L'on a délibéré de faire venir sur place maître Henri Burquin avec le recteur et quelques hommes que le recteur choisira pour en faire un devis et le remettre à la Municipalité.

Bâtiment du Pré de Ville. Du dit jour (2 janvier 1808) on a passé en voix si l'on doit faire un bâtiment au Pré de Ville. Il a été décidé de voix unanime d'y faire une maison propre à y pouvoir passer toute l'année et y loger les prises (les récoltes), à commencer l'été prochain 1808. Vaste programme, ce ne sera jamais qu'un modeste chalet.

4 janvier 1808. Aspirant à la petite école. Nous avons donc désormais en apparence 2 écoles, la grande et la petite.

Fanchette femme de Moïse Rochat charpentier

Marianne femme de Moyse Rochat de Billard

Judith femme de Moïse Golay

Marion femme de David Humberstet

Philippe fils de Samuel Rochat charron

Fanchette fille d'Abraham David municipal

Poline femme de feu le régent Rochat (Henri-Frédéric Rochat)

Nommée : Judith, femme de Moïse Golay.

Judith fut ainsi notre première institutrice.

Toujours des histoires de la réparation du chalet du Pré de Ville amodié autrefois au régent Henry Rochat, soit Henri-Frédéric.

3 juin 1808. Les Lugin. Charles Frédéric fils de Jonas Lugin garde les vaches.

22 juin 1808. Rien n'a bougé pour la chapelle.

29 août 1808. Création d'un chaufour (en vue des réparations à offrir à la chapelle). Faire marché pour charrier le sable et une échelle. On démarre donc pour la réparation de cet édifice dont l'origine est de la fin du XVIIe siècle, sans compter que la dite chapelle avait été construite sur le principal four du village mis en place au début du XVIe siècle.

8 octobre 1808. Amodiation du cabaret. Le village des Charbonnières expose en amodiation le droit d'auberge qui consiste à vendre vin, eau-de-vie et autres liqueurs, de même que d'être fourni de viande pour celui qui en aura besoin, et

cela pour le terme de trois à six années, la dédite étant ... pour commencer le 11 9bre 1808 et finir le dix 9bre 1811 sur les conditions suivantes.

1. Celui à qui il sera échu donnera caution suffisante pour ce qui regarde le cabaret.
2. Payera l'amodiation chaque année échute la moitié au village et l'autre moitié à la commune.
3. Prendra bonne police dans son cabaret et en fera la promesse par devant qui de droit.
4. Livrera de bon vin, eau de vie et autre liqueur, pain et viande saine et propre et se soumettra à la loi qui s'en fera.
5. Ne donnera à crédit à aucun enfant de familles qui sont sous tutelle sans ordre.
6. Ne pourra remettre le cabaret à qui que ce soit sans le consentement du hameau.
7. Paiera les impôts sur les vins et eau-de-vie et charges à qui de droit.
8. Fournira une chambre chaude pour les assemblées¹
9. Le hameau se réserve le choix sur les miseurs.
10. Payera les vins au cinq pour cent comptant pour trois années.
11. S'il ne vient pas à un prix raisonnable, le hameau se réserve la dernière mise.
12. Paiera au secrétaire pour deux doubles du présent mis en prix 10 batz.
13. Celui à qui il sera échu, s'obligera de faire son temps et n'aura aucun rabais sur le prix de la ferme.

3 Xbre 1808. Etablissement d'un sous-régent. Remplace-t-il déjà la Judith ?

9 8bre 1811. La surlangue (fièvre aphteuse) déclarée aux Charbonnières.
Problèmes de limite.

Les 2 régents.

Accord avec ceux des Viffourches. Fait référence à un compte de 1755 !

21 octobre 1811. Doit-on faire venir les gazettes au village ?

Dépôt (?) chez le régent où on ira les entendre lire à l'heure fixée, ceux qui ne pourront pas les prendront mais les rapporteront rapidement où ils seront sujet à une amende.

24 Xbre 1813. Se prononcer sur l'achat de différentes montagnes par la commune. Mme Mandrot.

Frais de réparation du cimetière de L'Abbaye où les Charbonnières enterrent leurs morts.

¹ On n'avait pensé jusque là que les assemblées de village pouvaient se tenir dans les cabarets. On imaginait plutôt une tenue dans la chapelle.

1814. les chemins d'en haut la Raisse. Raisse = scierie. Nous sommes dans les environs du vieux quartier du Cygne qui ne portait naturellement pas ce nom à l'époque.

19 juillet 1814. Amodiation de l'auberge pour Louis Rochat de la Cornaz
Fontaine des Viffourches.

30 9bre 1815. Le petit régent à sa chambre d'école sur les Crettets. Pourra-t-il fonctionner. Doit venir au village. Chambre avec fourneau. On considérait donc à l'époque le quartier des Crettets presque comme un hameau à part du gros du village.

Mise du ré de Vers l'Etang. L'étang avait perdu toute fonction à ce titre depuis longtemps, de manière certaine dès le début du XIXe siècle.

1816. Achat par la commune de la montagne des frères Piguet de Comenoire.

1816. amodiation du Pré de Ville. Elie fils de feu Henry Rochat régent. 352 florins.

1817. Davelet Rochat négociant.

Engagement d'un darbonnier, soit taupes.

Chemins d'en bas la Raisse.

Chemin de la Fivaz tendant au Haut-des-Prés. Notre Fuve actuelle.

1818. Jean Rochat Carabin.

28 7bre 1819. Amodiation de la maison d'école, c'est-à-dire de ce qui ne servira pas pour l'école (?)

11 juillet 1820. Amodiation du cabaret. Accordé à Louis Rochat cordonnier pour 168 florins. Donc Louis Rochat cabaretier out ?

1820. Réparation de la maison d'école. On décide d'abandonner le petit régent.

Plus l'on a passé à la proposition de Pierre Emmanuel Rocaht qui déclare ne payer plus pour les records de Vers chez le Bonhomme, ce qui passé en voix, l'on a décidé de toujours le faire payer. Les Rochat du Bonhomme pensaient faire bande à part en leur territoire du Bonhomme où ils étaient maîtres et seigneurs.

Mise de la cloche à Moïse Rochat cadastrurier, 8 L. Le midi toute l'année, et les huit heures depuis la St. Michel à Pâques et les neuf heures le dimanche et fête.

14 9bre 1821. L'on veut la patente pour le cabaret. En rechercher l'origine sinon on risque de fermer.

Tiens, Louis Roachat cabaretier est à nouveau cabaretier !

1823. Réparation des murs du Pré de Ville. Journées accordées au hoirs de Henry Roachat régent.

16 juillet 1823. Les chefs de famille des Charbonnières assemblés dument convoqués. Les recteurs ont représenté que le sieur Louis Roachat cabaretier avait remis le cabaret. L'on doit décider au jour qu'il faudrait prendre pour sa mise, ce que passé en voix, l'on a fixé le jour pour l'échute à lundi 28 juillet.

David Louis Roachat négociant pour 80 L, échut au même pour 87 L et conditions de mise en prix.

15 7bre 1824. L'on a... sur la remise du cabaret faite par David Roachat de la Cornaz à Louis Roachat de la Cornaz ci-devant cabaretier.

Quel mélange !

1824. Plan du chalet du Pré de ville.

7 avril 1825. Souscription pour une pompe à feu.

21 mai 1825. Des particuliers se plaignent qu'ils n'ont plus de foin.

23 juin 1825 (?). Ne conviendrait-il pas de réparer la couverte de la fontaine proche le cabaret ? La demi pour le village, la demi pour les ténementiers. Il s'agit de toute évidence de la fontaine de Vers l'Eglise, alors que cette dernière n'est pas encore construite.

1826. Mise du Cabaret. Louis Roachat cabaretier.

Construction d'une maison aux entonnoirs des Epinettes. Les associés sont Samuel et Louis Roachat de la Cornaz.

30 novembre 1826. L'on a procédé à l'établissement d'une **poste**. Premières notes à ce sujet.

1826. Logment pour le régent.

4 janvier 1826. Poste mise à Frédéric Humberst. 6 francs.

27 II 1827. Rebâtisse de l'école. Celle-ci était désormais au milieu approximativement du grand voisinage du Haut du Village. Mise du Clos de Ville (ancienne parcelle attribuée d'office au régent en charge).

27 octobre 1827. Réception de l'école. Emprunt auprès du ministre Rochat d'Yverdon Elie Rochat. Emprunt pour les travaux de transformation du bâtiment que l'on venait de racheter.

17 janvier 1828. Mise de la poste depuis les Charbonnières au Pont. Frédéric Humberst toujours pour 6.-

1828. Année sèche.

Mauvais état du bâtiment du Pré de Ville.

20 octobre 1829. Mise du cabaret à Louis Rochat pour 80 L.

25 février 1831. Assemblée pour le maintien de la religion nationale.

27 septembre 1831. Réparation du Grand Puis qui devient un précipice au milieu du village. Ce Grand Puits se trouve actuellement juste en dessous du virage du Cygne ou de la Scie.

4 février 1832. Assemblée électorale. On passe sans doute à un nouveau système.

14 mai 1832. La commune veut changer l'emplacement de son cimetière. Le village ne devrait-il pas s'y joindre. Rappelons que jusque là les gens des Charbonnières se faisaient enterrer au cimetière de l'Abbaye en vertu du droit accordé à Vinet Rochat et à ses descendants.

Les chefs de famille étant assemblés dument convoqués, les recteurs ont l'honneur d'exposer qu'ayant été informés que la commune du Lieu se trouvant dans le cas de changer l'emplacement de son cimetière, s'il ne nous conviendrait pas de nous y joindre pour enterrer nos morts. Vu d'un autre côté que quant aux droits que nous avons eu jusqu'à ce moment d'enterrer au cimetière de l'Abbaye, on serait dans le cas par la suite d'entrer dans les dépenses que le dit cimetière serait dans le cas d'occasionner pour sa reconstruction.

Ce que passé en voix, il a été considéré à la majorité absolue des suffrages : primo, que notre localité éloignée de l'emplacement ne nous permet pas de nous joindre avec les autres hameaux de la commune pour un cimetière commun. 2. Que puisque nous sommes dans le cas d'entrer dans des dépenses pour continuer à enterrer dans le cimetière de L'Abbaye, on doit au contraire

demander à la municipalité de notre commune de nous bonifier le montant du prix que le cimetière se propose d'établir au Lieu et aux frais de la commune peut coûter et d'après notre population, appliquer cette valeur à s'aider à construire un dans notre hameau, que si toutefois nous ne sommes pas accueillis dans notre légitime demande... etc.

18 février 1833. Records du Bonhomme sur la sellette. Les Rochat propriétaire d'une partie de ce territoire, refusent en quelque sorte de considérer qu'ils doivent payer quoi que ce soit pour les records, soit la dernière herbe qui, là-haut, ne sera broutée que par leur propre bétail.

Et nous voilà à la fin de cette très modeste rétrospective. On voit que les problèmes liés à la campagne, au territoire, aux bâtiments, sont prioritaires. Tout cela ne nous expliquant naturellement pas de manière comment vivaient nos gens en cette première moitié du XIXe siècle. D'autres documents permettraient de compléter ce modeste exposé. A bientôt.



Quand la maison d'école avait encore une porte de grange. Les élèves sont photographiés devant le pont de grange. Régent : Jules-Jérémie Rochat. C'est la dernière année que les élèves occupent la chambre d'école située dans ce bâtiment. Le nouveau collège vient d'être achevé, on l'intégrera d'ici quelques mois, et même peut-être quelques semaines seulement.

